



Rapport D'activités

Mars 2011

Sommaire

1	Généralités	2
2	Relations extérieures	2
3	Formations	3
4	Investigations.....	3
5	Opérations.....	4
6	Département juridique	4
7	Média.....	4
8	Conclusion.....	5



1 Généralités

Le mois de mars 2011 a principalement consisté au suivi juridique des premiers cas d'arrestations liés au projet AALF. Il s'agit en particulier du lancement et du suivi d'une procédure d'appel et des visites de prison habituelles.

Des séances de formation ont été organisées aux deux écoles de gendarmerie de Libreville les 1, 2, 3, 4, 7, 11, 14 et 18 mars 2011. Ces séances ont permis d'informer les gendarmes de l'importance du trafic de produits fauniques, de vulgariser la législation faunique et d'améliorer la collaboration interministérielle.

Différents supports didactiques ont été préparés et devraient être imprimés en avril. Il s'agit de prospectus et d'affiches présentant les espèces intégralement protégées, du guide juridique et finalement d'affiches présentant les principales espèces fauniques sujettes au trafic.

Une mission d'appui aux projets PROGEPP et PALF en République du Congo a également été assurée, ceci dans la zone de Ouesso-Pokola.

Malheureusement, malgré des informations intéressantes, aucune opération n'a pu être réalisée en mars 2011.

2 Relations extérieures

Réunions

De nombreuses réunions ont été tenues avec :

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) dont le Directeur de la Faune et de la Chasse, le Directeur des Etudes à la Direction Générale, plusieurs chargés d'études à la Direction Générale, la Chargée d'Etudes du Ministre, le Conseiller juridique du Ministre ;
2. Les autorités judiciaires dont la Présidente du Tribunal de Brazzaville, le Procureur de la République et ses adjoints, le Secrétaire Général du Ministère de la Justice ;
3. Les autorités en charge de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et plus précisément son Secrétaire Exécutif et sa Directrice Technique ;
4. Les forces de gendarmerie et plus précisément le Directeur des écoles de gendarmerie, le chargé d'étude de l'Ecole Nationale de gendarmerie ;
5. Le Directeur des Contre-Ingérences ;
6. Différentes ONG dont WCS, WWF, JGI, TAF et Brainforest, ainsi que le projet PALF en République du Congo..

Mission au Congo

Afin de maintenir un contact régulier entre les projets PALF et AALF et afin de régler des aspects administratifs, le Président de Conservation Justice et coordonnateur de AALF a réalisé un séjour au Congo. Les discussions réalisées avec le coordonnateur du PALF ont concerné les aspects financiers (notamment le financement CMS), l'implication et la collaboration des ONG TAF et WCS et d'éventuels échanges de personnel.

Suite à l'arrestation de 4 écogardes du PROGEPP en flagrant délit de complicité avec le « légendaire » braconnier Dissaka Daring, la présence du coordonnateur PALF se justifiait dans la zone de Ouessou-Pokola. Toutefois, en raison de son départ au Rwanda pour une réunion organisée par la CMS, le coordonnateur AALF a été sollicité pour organiser cette mission. L'objectif était d'appuyer WCS et le MDDEFE en enquêtant sur les éventuelles additionnelles complicités. Dans le même contexte, le Service Central de Recherches Judiciaires de la gendarmerie, avec lequel le PALF a l'habitude de travailler, a prescrit une mission à un de ses agents qui s'est rendu de Brazzaville à Ouessou, Pokola et Kabo.

On peut à nouveau confirmer que la collaboration inter-projets est primordiale et doit être développée afin que chaque projet puisse bénéficier des expériences des autres projets.

3 Formations

Des séances de formation ont été organisées aux deux écoles de gendarmerie de Libreville les 1,2, 3, 4, 7, 11, 14 et 18 mars 2011. Ces séances avaient pour objectif d'informer les gendarmes de l'importance du trafic de produits fauniques, de vulgariser la législation faunique et d'améliorer la collaboration interministérielle.

Trois groupes d'élèves officiers ont été concernés, ce qui représentait un total de plus de 100 futurs officiers. Ces derniers seront dispersés dans le pays et nous espérons que leur sensibilisation/formation facilitera une collaboration déjà bien fonctionnelle avec la gendarmerie.

Par ailleurs, quatre pelotons de nouvelles recrues de gendarmerie ont été sensibilisés. Ceci représente près de 250 gendarmes qui seront également responsables de l'application de la loi à l'intérieur du pays.

4 Investigations

Un second enquêteur a été sélectionné et est actuellement testé. Les différentes zones de Brazzaville ont été concernées par les enquêtes. Les enquêtes ont ainsi pu montrer le maintien d'un trafic d'ivoire sculpté en déclin mais aussi certainement d'un trafic d'ivoire brut toujours aussi important.

Malheureusement, le premier enquêteur recruté par AALF a fait preuve d'un manque de professionnalisme/discipline/franchise et sera sanctionné ou renvoyé de AALF.

5 Opérations

Malheureusement, aucune opération n'a pu être menée en mars. Ceci est certainement la conséquence de plusieurs aspects :

1. Nécessité d'utiliser davantage d'enquêteurs ;
2. Méfiance des vendeurs à Libreville ;
3. Nécessité de travailler dans d'autres zones du pays ;
4. Travail de formation des gendarmes, mobilisant le temps et l'énergie du coordonnateur ;
5. Manque de succès dans le cadre d'une opération planifiée mais non initiée.

6 Département juridique

Le mois de mars 2011 a principalement consisté au suivi juridique des premiers cas d'arrestations liés au projet AALF. Il s'agit en particulier du lancement et du suivi de la procédure d'appel vis-à-vis des vendeurs de têtes et mains de grands singes et de peaux diverses, dont celles de panthère et lion. En effet, ces délinquants avaient été déclarés non coupables et libérés. Par contre, les vendeurs d'ivoire sculpté arrêtés en novembre 2010 sont toujours en détention, le procureur de la République ayant interjeté appel suite à la demande de mise en liberté du juge d'instruction.

Par ailleurs, le guide juridique a été mis à jour et corrigé suite à la publication de quatre nouveaux décrets relatifs à la faune.

Un des juristes AALF a également appuyé le WWF et une ONG locale de conservation de la nature géré par les populations autochtones dans le Woleu-Ntem. En effet, un détournement de fonds a été orchestré grâce à un des membres de l'association. Les deux mis en cause ont été placés en garde à vue puis libérés mais se présentent au tribunal lors des audiences les concernant.

Les juristes ont également organisé les habituelles visites de prison, et ont ainsi pu confirmer la détention de **10 vendeurs** d'ivoire sculpté, arrêtés le 26 novembre 2011.

7 Média

Cinq articles de presse ont été diffusés afin d'informer le public sur la réalisation des séances de formation données aux gendarmes en formation. Ainsi, les radios RTG1, RTN, la chaîne de télévision RTN et les journaux écrits Union et Gabon Matin ont été mobilisés et ont diffusé l'évènement.

8 Conclusion

Le mois de mars n'a pas permis la réalisation de résultats concrets comme les arrestations. Toutefois, les aspects de formation et de collaboration avec les forces de l'ordre et les membres des professions judiciaires sont capitaux et constituent un préliminaire indispensable à la réalisation ultérieure de missions à l'intérieur du pays.

Pareillement, des séances de vulgarisation seront réalisées en avril avec les juges du Tribunal de Libreville et les douaniers.

Les divers supports qui seront produits permettront également d'améliorer la collaboration avec les différents ministères et faciliteront la prise de contact avec les unités à l'intérieur du pays.

La mission d'appui au projet AALF a confirmé l'importance d'une collaboration entre les projets PALF, RALF, AALF et LAGA. La bonne collaboration existante doit perdurer et même être accentuée si possible.

La formation du personnel de AALF doit être accentuée et des missions à l'intérieur du pays sont à programmer.